

Thème : "Avenir des minorités linguistiques dans l'Europe élargie"

Rapport au nom de la section du Valais – Rapporteur : M. Patrice Clivaz

- [Le français dans une région de frontière linguistique en situation majoritaire. Le cas du canton du Valais en Suisse](#)
 - [1. Traduction simultanée au Parlement](#)
 - [2. Alternance dans les organes de direction du Parlement](#)
 - [3. Français très majoritaire dans les commissions parlementaires](#)
 - [4. Deux Conseillers d'Etat sur 5 à l'exécutif](#)
 - [5. Un Conseiller aux Etats sur 2 pour la représentation au Parlement fédéral](#)
 - [6. Une administration avec une très bonne présence de la minorité germanophone](#)
 - [7. Une présence historique germanique en terre francophone](#)
 - [8. Une évolution nette des efforts scolaires en terme de bilinguisme](#)
 - [9. Un choix politique clair pour la langue de proximité](#)
 - [10. Quelques éléments de conclusion](#)

Le français dans une région de frontière linguistique en situation majoritaire. Le cas du canton du Valais en Suisse

Pointe est de la francophonie européenne, la région de la haute vallée du Rhône, en amont de Genève et du lac Léman est occupée dans sa quasi totalité, sur environ 170 kilomètres, par le Valais, un des 26 cantons qui forment la Confédération helvétique. Quelque 280'000 habitants habitent ce profond sillon alpin au bord duquel se trouvent plus de $\frac{3}{4}$ des 4000 des Alpes, entre le Mont–Blanc français et le massif du Gothard, au centre de la Suisse. De ce massif au coeur de l'Europe s'écoulent 3 cours d'eaux principaux qui structurent le sous–continent en direction de trois mers, le Rhin vers l'est en direction de la Mer du Nord, le Tessin au Sud en direction de l'Adriatique et le Rhône vers l'ouest en direction de la Méditerranée.

La présence latine dans cette région du sud de la Suisse correspond à un fait historique de longue date, puisque les Romains s'y sont établis très rapidement, y fondant des villes telles qu'Octodure ou Agaune, la première étant le pendant l'Aoste de l'autre côté du col du Grand Saint–Bernard, la deuxième le fameux lieu où fut massacrée la légion thébaine de Saint–Maurice, haut lieu de la chrétienté européenne.

Le Valais au cœur de l'Europe

Les parlers franco–provençaux issus du latin vulgaire furent les idiomes de chacune des profondes vallées latérales qui pénètrent parfois de plus de 40 kilomètres dans la montagne, avant qu'aux alentours de l'an 1000, par les cols du nord, des populations alémanes ne s'installent dans la partie supérieure de cette vieille terre burgonde.

La frontière linguistique entre l'allemand ancien pratiqué par les populations de la partie supérieure de la Valais du Rhône et les patois qui allaient progressivement se diriger vers le français d'aujourd'hui n'a pas toujours été fixée au même endroit, variant au gré du recul ou de l'avancée de l'autorité des princes-évêques qui au Moyen Age étaient de souche germanique. Progressivement, au cours du 19ème siècle, cette frontière s'est fixée de part et d'autre d'une grande pinède naturelle d'une quinzaine de kilomètres de longueur, laquelle agissait comme une frontière plus ou moins difficilement franchissable. L'occupation au début des années 1800 du canton par les troupes de Napoléon et l'incorporation du territoire dans le République français sous le nom de Département du Simplon durant quelques années, puis la progression un demi-siècle plus tard du chemin de fer partant des grandes métropoles francophones de Lausanne et Genève en direction de la partie germanique, conduisirent le français à occuper toujours plus de place et d'importance, tant et si bien qu'aujourd'hui c'est une situation confortable d'une majorité de plus de 2/3 de francophones qui cohabitent avec les anciens maîtres germanophones.

La réalité géopolitique d'aujourd'hui se fonde donc sur une large et longue tradition de cohabitation qui a permis aux deux langues de développer des stratégies de perméabilité ainsi que des facilités politiques et organisationnelles évidentes dans une région qui au-delà de l'industrie de la chimie et de l'aluminium s'est surtout vouée au tourisme, avec des stations internationalement connues telles que Crans-Montana, Saas Fee, Verbier ou Zermatt.

Carte du Valais - répartition des langues, à gauche le français, à droite l'allemand

1. Traduction simultanée au Parlement

Depuis une trentaine d'années, avec l'apparition des systèmes techniques, le Parlement du canton s'est doté d'un système en constant perfectionnement de traduction simultanée. Auparavant, les débats se tenaient théoriquement dans la langue de chacun, respectivement l'allemand et le français, avec une très nette prédominance du français ce qui conduisait à une quasi-disparition de l'allemand au plénum. L'introduction de la traduction simultanée dans les débats de l'exécutif a permis de renforcer nettement la présence des minoritaires germanophones, les confortant dans leur pratique, ceci pour un coût qui demeure raisonnable, puisque pour l'ensemble des sessions de l'année, sur la base de 30 jours, le coût de la traduction est de l'ordre de 5'500 Euro par jour de session pour 3 à 4 interprètes plus un technicien dans un Parlement de 130 membres. Il est à noter, que même si dans le langage de tous les jours, les germanophones s'expriment constamment en utilisant un dialecte très typé, dans leur prise de parole ils se servent du bon allemand (Hochdeutsch)

2. Alternance dans les organes de direction du Parlement

Dans les organes de direction du Parlement, que ce soit à la Présidence ou au Bureau qui comprend une quinzaine de personnes, règne un régime d'alternance qui voit une prise de parole tantôt en français, tantôt en allemand, ceci avec le principe qu'à ce niveau les orateurs sont sensés avoir une compréhension passive de l'autre langue, ce qui est pratiquement toujours le cas. La proportion français-allemand se situe dans un rapport de 80 à 20, l'habitude conduisant même les présidents germanophones à présider les assemblées plutôt en français qu'en allemand.

3. Français très majoritaire dans les commissions parlementaires

Une récente étude sur la compétence linguistique des parlementaires permet de constater que la répartition démographique des deux langues sur le canton, pour mémoire 2/3 pour le français et 1/3 pour l'allemand, est quasiment inversement proportionnelle à la connaissance de la deuxième langue. Seul 1/3 des francophones a une connaissance suffisante de l'allemand pour pouvoir suivre une conversation, alors que 2/3 des germanophones maîtrisent fort bien le français. Cette situation, doublée de la difficulté liée à la présence du dialecte germanophone que seule une infime minorité de francophones pénètre, conduit à une utilisation quasi totale du français dans les commissions. Pour être certains de faire avancer leur point de vue, les germanophones se plient à l'exercice. S'ils ne le font pas, la politesse mutuelle est de mise et l'écoute sera toujours courtoise, mais la compréhension sera parfois tout à fait tronquée. Une récente prise en compte de cette situation a généré une heureuse évolution, absolument inédite sous ces latitudes. Une vingtaine de députés des deux langues ont accepté l'offre lancée par la direction du Parlement de se donner la main pour suivre des cours linguistiques en tandem, c'est-à-dire que sous la direction d'un député-professeur bilingue, un couple franco-germanique relit et s'explique mutuellement les objets législatifs tout en apprenant la langue.

4. Deux Conseillers d'Etat sur 5 à l'exécutif

Le canton du Valais est divisé en trois sous-régions : le Bas de la vallée, francophone, le Centre de la vallée également francophone et le Haut-Valais germanophone. Les dispositions constitutionnelles garantissent que chacune des trois régions doit être représentée par au moins 1 membre à l'exécutif. Théoriquement, le Valais germanophone et ses quelque 33% de population a une garantie de 25%. En réalité, depuis plus d'un demi-siècle, le jeu politique, en particulier du parti majoritaire au plan cantonal, la démocratie chrétienne, et récemment du parti socialiste dont le siège est germanophone, a garanti la présence de deux Conseillers d'Etat germanophones sur 5 à l'exécutif, ce qui avec 40% correspond à une légère surreprésentation. Il est toutefois à noter que de tout temps, les représentants germanophones à l'exécutif ont toujours été parfaitement bilingues et s'expriment tantôt en allemand, tantôt en français, selon les objets et les personnes auxquelles ils s'adressent.

5. Un Conseiller aux Etats sur 2 pour la représentation au Parlement fédéral

La Suisse possède un système bicaméral, avec une chambre du peuple, le Conseil National et ses 200 membres, et une chambre des cantons, le Conseil des Etats avec 46 membres. La députation à la chambre du peuple est élue selon le système proportionnel et comprend présentement 7 députés, dont 1 seul de langue allemande. Il est à noter que cette évolution en défaveur de la minorité germanique est nouvelle et procède d'un jeu interne de concurrence et d'occurrences quelque peu hasardeuses dans les partis. Durant la législature précédente, les germanophones étaient 3 sur 7 et la moyenne sur plusieurs législatures se situe à 2 sur 7, ce qui est légèrement en dessous de la proportion démographique. A la chambre des cantons, le jeu du parti majoritaire démocrate-chrétien (75 députés sur 130 au Parlement cantonal) a permis depuis plus de 50 ans une représentation paritaire des deux langues, dont une nette surreprésentation de la minorité germanique.

6. Une administration avec une très bonne présence de la minorité germanophone

L'administration cantonale comprend une trentaine de chefs de service, dont une douzaine sont germanophones, ce qui correspond à une proportion importante. Il faut toutefois noter que nombre de chefs de service germanophones habitent dans la périphérie de la capitale, c'est-à-dire dans la zone francophone. Au chapitre des coûts, le bilinguisme engendre bien entendu un engagement supplémentaire de la part du budget cantonal. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le service de traduction est très menu et comprend à peine 2 postes sur les quelque 5000 serviteurs de l'Etat. Le système fonctionne surtout de manière interne, puisque dans tous les services, la présence des germanophones ou de bilingues dans les services garantit de manière interne les traductions. Cela ne va pas sans quelques remarques qui constatent la qualité parfois approximative des textes, particulièrement en allemand mais également parfois en français. Ce souci est toutefois à placer dans un contexte de bonne tolérance lié à la situation particulière de la Suisse et de ses 4 langues, constamment en contact et en traduction. Dans ce cadre particulier, l'éclosion d'une sorte de sabir helvétique est tout à fait dans les mœurs. On parle ainsi dans tout le pays de natel, pour un téléphone portable. Les Suisses « politiques » savent ce que signifie « schubladiser », à savoir mettre

dans le tiroir et les anglicismes tels qu'e-mail n'ont pas de peine à pénétrer le plurilinguisme de l'Helvétie.

7. Une présence historique germanique en terre francophone

Héritage de l'histoire, les deux grandes villes francophones du Centre du Valais, à savoir la capitale Sion avec ses 25000 habitants et Sierre, 15000 habitants à la frontière des langues, ont de tout temps abrité une minorité germanophone tout à fait intégrée de l'ordre de 10 à 15%. Cette minorité dispose de ses propres structures scolaires obligatoires, à savoir école primaire et école secondaire, de 5 à 16 ans. Il existe également des structures religieuses (paroisses) et divers groupements sportifs et culturels de langue allemande. Il est intéressant de constater que de part et d'autre de la frontière linguistique, les lieux principaux ont quasiment tous un double nom, l'un germanophone et l'autre francophone. Ainsi, la capitale Sion et aussi connue sous « Sitten » et la ville haut-valaisanne bien connue pour son industrie chimique, à la porte de la vallée qui conduit à Zermatt, s'appelle en allemand « Visp » et en français « Viège ».

Dans la ville frontière de Sierre, durant les 50 dernières années, la cité fut par trois fois dirigée durant de nombreuses années par un président issu de la communauté minoritaire germanophone, ce qui démontre la vivacité de cette dernière.

8. Une évolution nette des efforts scolaires en terme de bilinguisme

Depuis une quinzaine d'années, la promotion du bilinguisme a pris un essor très important en Valais, jouant un rôle quasiment pionnier en Suisse. A tous les niveaux de la scolarité, des écoles primaires aux hautes écoles, en particulier dans la zone médiane du Centre du Valais, une offre de classes bilingues modulées selon divers systèmes, du renforcement de la langue II aux classes composées d'élèves de langue maternelle différente et suivant un enseignement immersif alterné, a été mise sur pied par les autorités. Ce développement a profité directement des compétences d'un corps enseignant issu des deux régions linguistiques et de la position stratégique sur la frontière des langues. Il est surtout le fruit de l'idéalisme des personnes

concernées, le Valais n'ayant pour l'instant développé aucune reconnaissance particulière de l'effort fourni par ces pionniers.

9. Un choix politique clair pour la langue de proximité

Dans le cadre de la discussion helvétique, instillée surtout par le grand canton urbain germanophone de Zurich au sujet de la première langue étrangère à enseigner en classe, le Valais s'est prononcé sans hésitation et avec détermination pour la langue de proximité. Les petits francophones commencent à apprendre l'allemand en 3ème primaire, c'est-à-dire à l'âge de 9 ans, à raison d'environ 2 heures par semaine. La réciprocité est valable pour les petits germanophones qui apprennent le français. A l'âge du cycle d'orientation ou de l'école secondaire, c'est-à-dire quand les élèves ont accompli leurs 6 années de primaire et ont 12 ans, l'anglais s'ajoute respectivement à l'allemand et au français. Dans ce bras de fer politique de haute intensité, tous les cantons en frontière linguistique ont choisi la langue de proximité, respectivement allemand et français. Hélas, la défaite n'étant que provisoire puisque l'objet est contesté aux Chambres fédérales, la grande zone de Zurich très centrée sur son aéroport et ses connections internationales a décidé récemment de privilégier l'anglais par rapport au français comme première langue étrangère étudiée, ce qui n'a pas manqué de provoquer la colère en particulier de toute la frange romande que courrouce cette atteinte à l'unité de la nation.

10. Quelques éléments de conclusion

La politique choisie par le canton du Valais, à savoir

- une très bonne représentation, voire une surreprésentation de la minorité germanophone au sein du monde politique
- une grande tolérance et un soutien historique aux structures scolaires germanophones en terre francophone, sans souci de territorialité
- une action véritablement pionnière et engagée dans le domaine du bilinguisme
- un engagement sans faille pour la langue de proximité par rapport à l'anglais
- une promotion du trio « français-allemand-anglais » comme langues de base de la compréhension européenne

démontrent qu'une attitude ouverte par rapport à une minorité ne nuit en rien à la pérennité de la langue majoritaire, en l'occurrence le français. Au contraire, si l'on excepte les petits cas plutôt anecdotiques et sympathiques qui voient la proximité linguistique générer un dynamisme d'idiolectes locaux, on constate que la confrontation pacifique avec la réalité et la puissance de la langue de proximité crée un dynamisme pédagogique et culturel novateur. En ce sens, le modèle valaisan pourrait permettre à toutes les zones frontières de garantir et d'encourager la promotion et le rayonnement du français, selon le principe qui dit qu'en apprenant la langue du voisin, par réciprocité, on contribue à la promotion de sa propre langue.